

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.12.2023**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La commune du Chenit, par l'intermédiaire de son inspecteur forestier, M. Pillichody, avait exposé le graphique de la section d'un épicéa de 306 ans, dont la marche de l'accroissement en épaisseur est indiquée dans le tableau suivant:

Années	Age ans	Diamètre à la base cm	Epaisseur de la veine par an mm
1616—1665	50	12	1,2
1666—1715	100	24	1,2
1716—1765	150	35	1,2
1766—1815	200	48	1,3
1816—1865	250	61	1,3
1866—1922	306	65	1,1
1616—1922	306	74	1,2

C'est par centaines que des arbres semblables, pouvant atteindre jusqu'à 40 m de hauteur, se trouvent dans les 2265 ha de forêts du Risoud. Des photographies prises dans ces dernières forêts montraient l'état actuel de ces remarquables peuplements, dont les bois sont si appréciés.

Une collection fournie par la commune de Lausanne a permis de se rendre compte de la qualité de certaines essences exotiques, introduites il y a une quarantaine d'années, par feu M. l'inspecteur forestier Curchod-Verdeil.

Parmi les stands voisins, on pouvait remarquer ceux de MM. Dutoit, scieur à Chavornay, puis Wyss, tonnelier à Rolle, et Déglise, boisselier à Payerne, avec collections de plateaux, de bois de menuiserie, de tonneaux et ustensiles en bois, qui montraient fort bien les qualités des épicéas du Risoud et de nos chênes indigènes.

Une pépinière forestière de 20 m², avec 28 caisses contenant des plants d'essences et d'âges divers, montrait ce qu'un pépiniériste tel que le garde de triage M. Zimmermann, à Pampigny, peut, grâce à des soins intelligents, obtenir avec un minimum de temps.

Vu les frais, les autres cantons avaient renoncé à présenter des échantillons de bois. Ces derniers figurent dans les nombreux comptoirs cantonaux et régionaux, très en vogue actuellement, et où toutes les industries cherchent à faire connaître leurs produits. Les bois de service en Suisse présentant assez peu de diversité, il appartient à ceux qui ont des spécialités à faire connaître de les présenter au public. Tel est le cas pour les bois vaudois destinés à la boissellerie, à la menuiserie fine et aux sciages.

M. M.

CHRONIQUE.

Confédération. Dans sa séance du 8 septembre 1922, le Conseil fédéral a réélu pour une nouvelle période de 3 ans — soit jusqu'au 9 septembre 1925 — les membres actuels de la commission fédérale de l'examen

pratique d'économie forestière. Cette commission est composée de l'Inspecteur général des forêts, qui la préside, du doyen de la division forestière de l'École polytechnique à Zurich, *ex officio*, puis de MM. *E. Muret*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne, *W. Oertli*, inspecteur forestier cantonal, à Glaris, et *A. von Seutter*, conservateur des forêts, à Berne.

Les deux remplaçants ont été confirmés dans leurs fonctions, ce sont MM. *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal, à Zurich, et *H. Biolley*, inspecteur forestier cantonal, à Neuchâtel.

CANTONS.

Zurich. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 17 juillet 1922, a décidé ce qui suit: „Considérant le grand âge et les très nombreuses années de service des inspecteurs forestiers d'arrondissement MM. *H. Keller* (58 années de service), et *W. Wirz* (50 années de service), il leur sera donné, à partir du 1^{er} septembre 1922, des aides permanents. Ont été choisis comme tels MM. *Paul Inhelder*, de St-Gall, ci-devant assistant forestier et *Oscar Bader*, d'Affoltern, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, tous deux à Zurich. Ce dernier aura son domicile à Andelfingen et M. Inhelder à Bauma. Ils auront le titre de *Forstmeister* et seront au bénéfice de toutes les compétences qui l'accompagnent.“

D'autre part, le Conseil d'Etat a, le 30 septembre dernier, fait les nominations suivantes:

- a) Comme adjoint de l'inspecteur forestier cantonal: M. *E. Wettstein*, de Pfäffikon (Zurich), jusqu'ici assistant auxiliaire de l'inspecteur forestier cantonal, à Zurich.
- b) Comme assistant au dit inspectorat: M. *Henri Grossmann*, de Höngg, auparavant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Soleure.

Les deux nouveaux élus sont entrés en fonction le 1^{er} octobre dernier.

Grisons. Nous avons à enregistrer deux démissions d'agents forestiers: celle de M. *D. Krättli*, inspecteur forestier de l'arrondissement du Prättigau depuis 1893 et qui se retire après avoir été 40 ans dans l'administration forestière. Ses fonctions d'inspecteur expireront à la fin de l'année.

La seconde démission est celle de M. *A. Bazzigher* qui, depuis 1920, était à la tête de l'administration des forêts de la commune de Poschiavo.

Nous aurons sous peu l'occasion d'indiquer les noms des successeurs des démissionnaires.

Vaud. De nombreux journaux ont annoncé pour le 25 octobre, au nom de la *Fédération forestière de la Côte*, une grande vente de bois